

Les conditions spécifiques d'abonnement détaillées ci-après ont valeur de contrat pour celui qui s'engage à les respecter. Ces conditions sont spécifiques et complètent les conditions générales d'abonnement. Ces conditions spécifiques peuvent être complétées par des conditions propres aux options souscrites.

Concept-galerie.com est un service de la Galerie de l'Echarpe.

Le présent document a pour objet de définir les conditions spécifiques de fourniture de l'offre de service EXPOSITION EN GALERIE proposée par Concept-galerie.com. EXPOSITION EN GALERIE est un service d'exposition dans la Galerie de l'Echarpe, sis Toulouse (31000), 18 rue Peyrolières.

Article 1 - Descriptif de l'offre

Concept-galerie.com offre la possibilité d'exposer dans les murs de la Galerie de l'Echarpe, située 18 rue Peyrolières à Toulouse. La Galerie de l'Echarpe dispose d'une surface d'exposition de soixante dix mètres carrés et est composée de deux salles, et d'une hauteur plafond de quatre mètres cinquante.

Deux formules sont proposées.

- Formule 4 : 1200 euros, exposition en galerie deux semaines (exposition personnelle ou exposition de groupe avec au plus trois artistes dont au moins un sculpteur). Vernissage et envoi cartons*. Commission 30% sur les ventes.
- Formule 5 : 1500 euros, exposition en galerie trois semaines (exposition personnelle ou exposition de groupe avec au plus trois artistes dont au moins un sculpteur). Vernissage et envoi cartons*. Commission 30% sur les ventes.

* voir conditions vernissage

Article 2 - Conditions de réservation

- Réservation sur le site concept-galerie avec choix impératif de la formule 4 ou 5.
- Déposer un dossier qui permet de bien identifier le style des œuvres qui seront exposées afin d'organiser une exposition de groupe cohérente.
- Des arrhes d'un montant de 500 euros sont demandées au moment de la réservation (signature du contrat).
- Paiement du solde au début de l'exposition.

Article 3 – Assurance

Concept-galerie.com s'engage à souscrire aux assurances nécessaires couvrant chaque œuvre exposée.

Article 4 - Présence, horaires d'ouverture de la galerie et organisation.

La surveillance des lieux est assurée par le galeriste qui en contrepartie de la vente recevra une commission de 30%.

Un vernissage est prévu en début d'exposition avec envoi de cartons et mailing.

L'envoi de cartons étant assuré par la galerie, il est demandé aux artistes de fournir les adresses des personnes éventuellement à contacter au moins un mois avant la date du vernissage. Il en est de même pour le mailing.

La galerie est ouverte de 11h à 19h sans interruption.

Article 4-Date de l'exposition

La date de l'exposition sera choisie au moment de la signature du contrat, en accord avec les deux parties.

Paraphe exposant

